

Morges Région Tourisme Barème des cotisations 2024 - 2025

La cotisation couvre une année civile (janvier à décembre)

A. Membres institutionnels Communes ayant adhéré au projet de régionalisation du tourisme

1. Communes membres	CHF 3.- par habitant
2. Communes membres possédant une Maison du Tourisme	+ CHF 17.- par habitant

B. Membres supporters Personnes ou entreprises souhaitant soutenir le tourisme

1. Membre individuel	CHF 50.-
2. Couple sympathisant	CHF 80.-
3. Associations, fondations, etc.	CHF 150.-
4. Entreprises supporters	CHF 200.-

C. Membres professionnels Acteurs touristiques

5. Hébergements

A) Parahôtellerie (chambres d'hôtes, appartements de vacances, B&B, etc.)	CHF 250.-
B) Auberges, motels, pensions, établissements hôteliers non classés, 1*/1* sup. 2*/2*sup	CHF 300.-
C) Hôtels 3* ou 3* sup.	CHF 400.-
D) Hôtels 4* ou 5*	CHF 600.-
E) Autres hébergements (campings, auberges de jeunesse, instituts, écoles, etc.)	CHF 400.-

6. Restauration (selon licence)

Buvettes d'alpage, tables d'hôtes, etc.	CH 200.-
Cafés, tea-rooms, bars, etc.	CH 300.-
Restaurants	CH 400.-

./.

7. Producteurs locaux et artisans, fermes agritouristiques

Fermes agritouristiques, gîtes ruraux	CHF 250.- (montant forfaitaire)
Producteurs, artisans, vignerons, caves coopératives, etc.	CHF 300.- (montant forfaitaire)

8. Tourisme, Culture et Loisirs

CHF 400.-

Châteaux, musées, théâtres, cinémas, centres de loisirs, etc.
Lieux événementiels, centres de congrès, salles de spectacles, manifestations, festivals, fêtes, etc.
Sites touristiques, parcs de loisirs, maisons thématiques, etc.

9. Activités commerciales (petites structures)

CH 250.-

Galeries d'art et d'exposition, petits commerces (artisans, boutiques)

10. Activités commerciales (grandes structures)

CHF 400.-

Commerces, sociétés de service ayant un lien avec le tourisme, grandes surfaces et grandes entreprises, industries, professions libérales, agences de voyages, agences immobilières

D. Membres PREMIUM

**CHF 1'500.-/an
sur 2 ans**

E. Supplément communes hors régionalisation

(uniquement pour les membres professionnels)*

*A payer si votre activité ou votre hébergement (uniquement pour les membres professionnels) est situé sur le territoire des communes du district de Morges ne participant pas financièrement à la régionalisation du tourisme ou se situant hors district de Morges

+CHF 200.-

Dans le montant de la cotisation est inclus un forfait marketing de Fr. 80.- par an qui comprend la publication sur notre site d'une page Web de nos partenaires professionnels, avec photos et traduction en 3 langues (F, A, ANG)

Une structure ayant 2 entités distinctes avec gestion indépendante complètera 2 bulletins d'adhésion distincts et s'acquittera deux fois de la cotisation correspondante.

Pour les cas particuliers n'entrant dans aucune de ces catégories, nous vous prions de prendre contact avec notre office du tourisme.

L'adhésion à Morges Région Tourisme est valable 1 an, du 1er janvier au 31 décembre.
Morges, décembre 2022